Numéro 36
Novembre 2002

Schweizerische Fachstelle für behindertengerechtes Bauen

Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés

Centro svizzero per la costruzione adatta agli andicappati

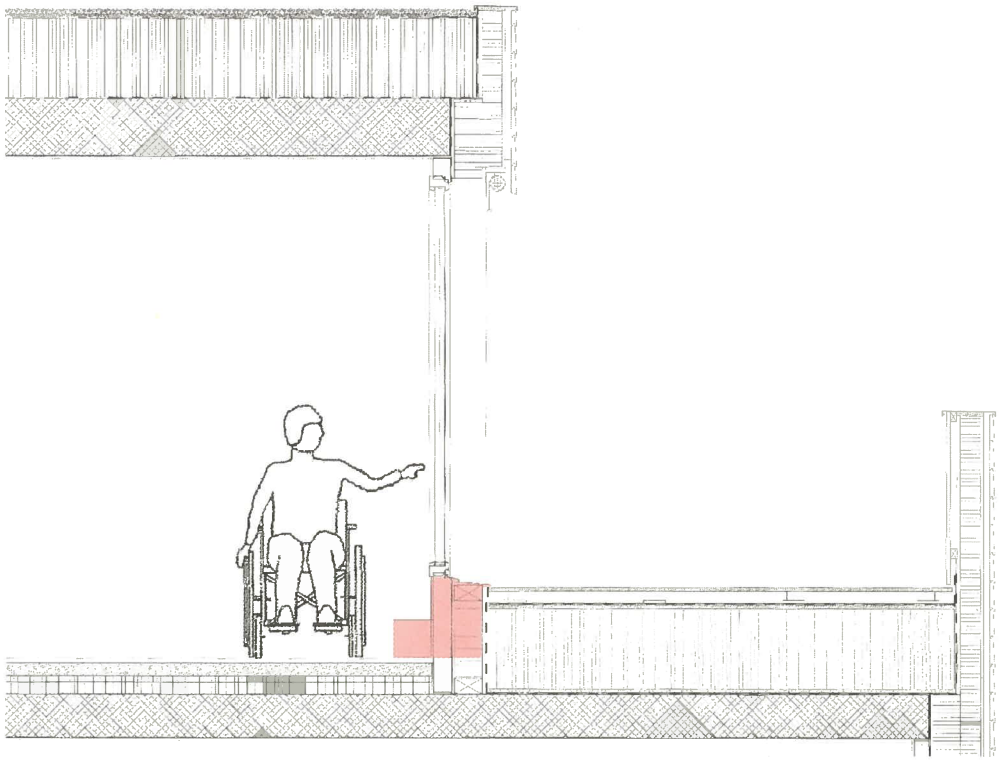

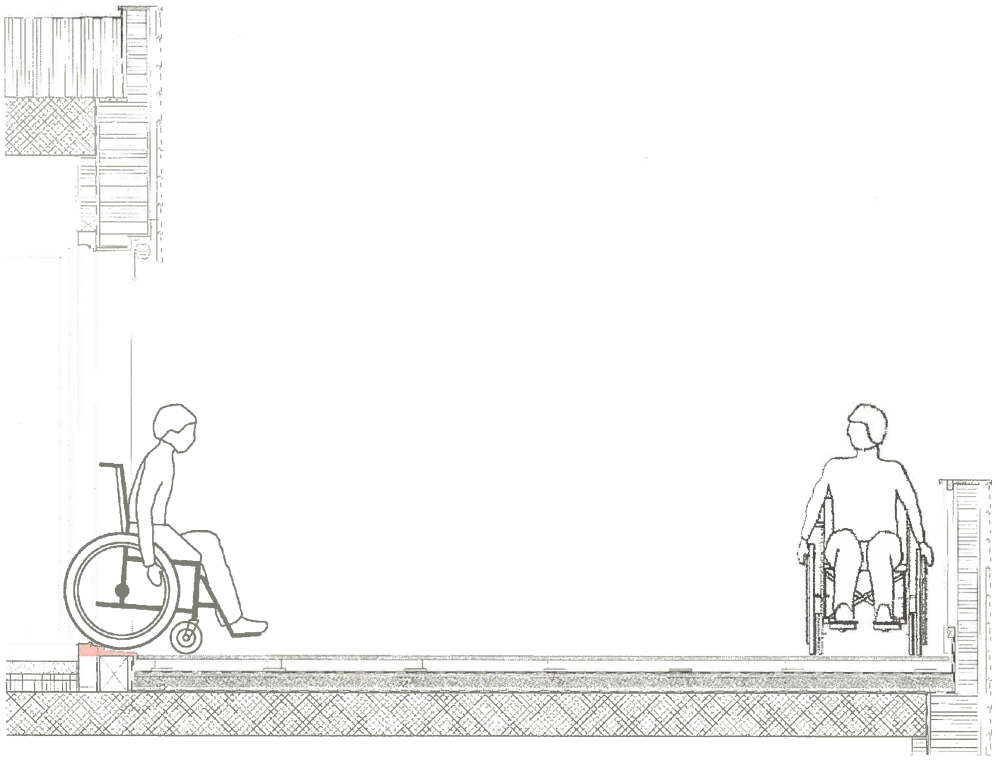

Vive la différence!

Bulletin d'information

Sensibiliser l'opinion publique!

Chère lectrice, cher lecteur,

En décembre prochain, le Conseil national adoptera la Loi sur les handicapés. Du point de vue de ces derniers, elle présente plusieurs graves lacunes et insuffisances. Le Conseil fédéral, le Conseil des Etats et le National ont lancé cette loi en tant que contre-projet à l'initiative populaire «Droits égaux pour les handicapés» qu'ils ont rejetée. Le 11 janvier 2003, le comité d'initiative se réunira pour décider si l'initiative doit être retirée. Le débat à ce sujet bat son plein parmi les organisations de personnes handicapées.

A mon avis, trois raisons militent pour que l'on ne retire pas cette initiative et que l'on cherche à faire aboutir une votation populaire sur cet objet (échéance possible: mai 2003). Premièrement, la loi proposée est insuffisante et par conséquent certains droits fondamentaux devraient être inscrits dans la Constitution. Deuxièmement, la réalisation d'une votation populaire fédérale offre l'occasion unique et indispensable de sensibiliser l'opinion à nos buts, d'un bout à l'autre du pays, dans le cadre de la campagne pour la votation. Ne serait-ce que pour cette raison, une telle campagne est justifiée, même si l'initiative devait être rejetée. L'expérience a montré que 95 initiatives populaires sur 100 sont refusées, mais elles ont toujours donné lieu à d'importants débats sur des sujets de société et de politique. En outre, selon un sondage d'opinion cette initiative appartient au petit nombre de celles qui ont une chance de réussite.
Troisièmement, la crainte de conséquences insupportables de cette initiative (surcoûts, exigences

excessives, etc…) est exagérée. Notre système politique et juridique offre des garanties suffisantes, pour que les personnes handicapées ne soient pas favorisées au détriment d'autres groupes d'intérêt, ou que le principe légal de la proportionnalité ne soit pas ignoré. A l'heure actuelle, on tient trop peu compte, et souvent même pas du tout, des droits fondamentaux des personnes handicapées.

C'est précisément dans le domaine de la construction que l'on constate que les lois, à elles seules, sont loin de garantir automatiquement la prise en compte des besoins des handicapés. Des règlements sur la construction comparables à ceux que la Lhand prévoit existent dans la plupart des cantons, mais ne sont respectés et appliqués qu'à 40%. En fait, une situation scandaleuse! Les possibilités de plainte ou de recours font défaut et, d'autre part, les pouvoirs publics responsables des permis de construire n'ont pas conscience des problèmes et manquent de la volonté nécessaire.

C'est là qu'une campagne de votation pourrait sensibiliser les esprits et nous faire avancer de manière décisive. Eviter et supprimer les barrières architecturales et leur cortège de discriminations doit devenir une évidence, relevant simplement des droits de l'homme.

Impressum

Editeur: Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés
Neugasse 136, 8005 Zurich
tél. 01/ 444 14 24
Fax 01/ 444 14 25
accessuisse@bluewin.ch

Tirage: 400 ex. en français
1800 ex. en allemand
paraît deux fois par an

Impression: Druck + Grafik Gebrüder Alder AG
9125 Brunnadern

Photos et illustrations: Centre suisse, Guber Natursteine AG, Schmid Maschinenbau GmbH & Co. KG, Dictator Technik GmbH, Reichel, Muri + Partner AG, Atlantis System GmbH, Dubamat GmbH, Paul Bauder AG, ZZWancor

Annexes: Fiche technique N° 9 révisée «Seuils de balcons et de terrasses praticables en fauteuil roulant», avis de changement d'adresse

Les pavés: des désavantages à la pelle!

(br) Un pavage en pierres naturelles et des rues et places conviviales pour les personnes handicapées, est-ce possible? L'exemple de la ville de Stein am Rhein montre pourquoi ce doit l'être et quelles sont les bonnes solutions.

Pour revaloriser le centre des villes, la circulation des voitures individuelles y est, dans bien des cas, interdite ou fortement restreinte. On préfère créer des zones piétonnières attractives ou à circulation mixte. Il s'ensuit en général un nouvel aménagement des zones destinées à la circulation. Les différences de niveau, qui servaient à séparer les piétons des voitures, sont supprimées. Les espaces prévus pour une utilisation déterminée ou ayant un rôle indicatif, sont bien souvent remplacés par des structures différentes ou des contrastes. Le choix du matériel acquiert alors une importance toute particulière surtout lorsqu'il s'agit de surfaces dans un environnement historique. C'est souvent un pavage en pierres naturelles, de formes et de coloris variés, qui est choisi pour les rues et les places des vieux quartiers.

Revalorisation visuelle – dévalorisation pratique

Les revêtements en pierres naturelles ont une surface inégale et rugueuse, avec de nombreux joints et sont ainsi source de «handicaps» qui pénalisent de nombreux groupes de la population. Mais ils sont particulièrement dangereux pour les personnes atteintes d'un handicap physique, notamment visuel.

Inconvénients pour les handicapés de la marche

Les pieds ou les cannes des personnes âgées ou marchant avec difficulté, se bloquent souvent entre les pavés; si elles utilisent un déambulateur, il leur faut beaucoup plus de force pour le pousser et elles risquent d'être désécurisées par son avance irrégulière et peu stable.

Inconvénients pour les malvoyants

La canne longue que les personnes aveugles ou malvoyantes utilisent pour s'orienter, est souvent coincée dans les intervalles des pierres; en outre, ces personnes n'ont plus la même assurance pour marcher. Les nouvelles surfaces ne présentent plus de différences tactilement reconnaissables et nuisent à la facilité d'orientation.

Inconvénients pour les personnes en fauteuil roulant

Pour elles, en plus de la résistance accrue du sol et de l'avance irrégulière, ce sont les fortes vibrations dues à la rugosité de la surface qui créent des problèmes. Ces vibrations peuvent avoir des conséquences diverses; pour certains handicaps, elles risquent de déclencher des spasmes parfois douloureux, qui nuisent même à la sécurité de la position assise et à la maniabilité du fauteuil. Chez les personnes souffrant de la vessie, elles peuvent provoquer une soudaine envie d'aller aux toilettes ou, dans le pire des cas, de l'incontinence.

Inconvénients pour ...

Les désagréments causés par ces pavés ne concernent pas seulement les personnes ayant un handicap, mais aussi celles qui poussent des voitures d'enfant, des petits chariots pour les courses, transportent du matériel, ont des talons hauts, font du patin à roulettes, sans oublier les vélos des enfants. Tenir compte de tous ces inconvénients justifie amplement l'aménagement des rues adapté aux handicapés, même dans un environnement historique. Ceci d'autant plus, si l'on considère que ces inconvénients ne sont compensés par aucun avantage fonctionnel! Ces pavages ont surtout valeur psychologique et l'on accepte pour leur pose des frais supplémentaires considérables. Pour un aménagement adapté aux personnes handicapées, permettant une utilisation plus large et plus facile, en revanche, les surcoûts sont vite jugés inacceptables.

Dans la Vieille Ville de Stein am Rhein

Stein am Rhein a compris ...
Pouvoirs publics et concepteurs de la petite ville historique de Stein am Rhein ont compris que les pavages ne sont pas seulement beaux, mais génèrent des problèmes. Dans les vieux quartiers, il fut décidé de faire l'opération en plusieurs étapes. On commença par paver sur toute leur surface une rue latérale et une partie de la rue principale; seule, celle-ci fut dotée, lors de cette première phase, d'un large caniveau plat, en plaques de grès quartzifère, fraisées et flammées.

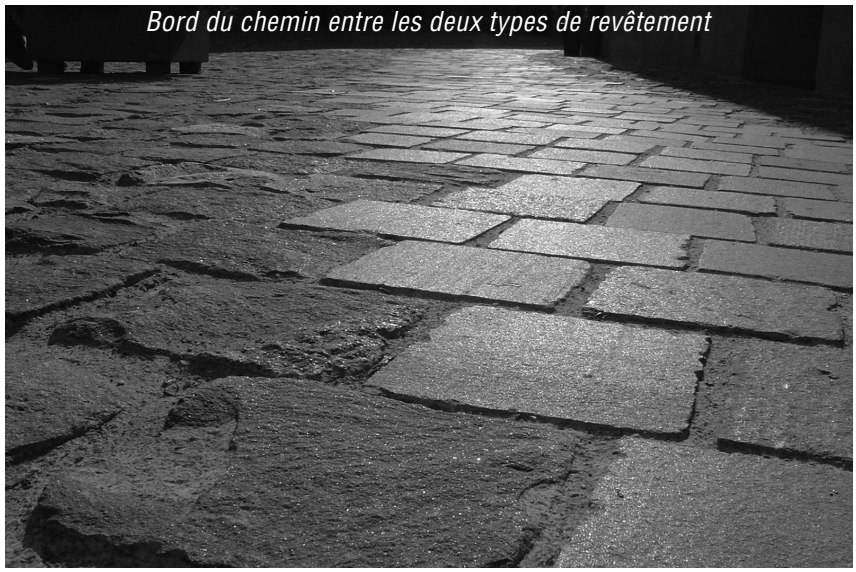
Bord du chemin entre les deux types de revêtement

Les personnes handicapées refusèrent ce projet de pavage dans toute la Vieille Ville, et ne voulurent pas accepter une telle détérioration de leurs possibilités de circuler. Leur exigence d'avoir un aménagement des rues qui leur soit adapté, donna l'occasion aux responsables d'examiner avec la plus grande attention les usagers circulant sur les surfaces déjà refaites.

... et observe les pieds des passants
Ces observations révélèrent que, dans la rue principale, les personnes du troisième âge utilisaient fréquemment les surfaces plates du caniveau pour se déplacer. Surtout lorsqu'elles avaient une canne ou un déambulateur. Même les personnes en fauteuil roulant utilisaient la plupart du temps ce large caniveau pour les roues d'un côté de leur fauteuil.

Les pouvoirs publics se rendirent alors clairement compte du bien-fondé de la demande d'un aménagement des rues mieux adapté aux personnes handicapés. Pour des raisons esthétiques, ils ne voulurent cependant pas de surfaces totalement planes asphaltées ou recouvertes de plaques fraisées. Avec leur fournisseur, ils mirent au point une solution originale. Des bandes de cheminement d'une largeur d'environ 1,2 mètre, furent formées de pavés plats, fraisés et flammés sur leur partie supérieure et posés avec aussi peu de joints que possible. Sauf à l'endroit de leur raccord avec le caniveau, les bords de ces bandes sont effrangés sur une largeur d'un à trois pavés. Ils sont ainsi à peine plus élevés que les autres surfaces pavées. Ce système de revêtement peut être considéré comme convenant aux personnes handicapées. Toutefois, le contraste insuffisant avec le reste de la chaussée constitue un inconvénient considérable pour les malvoyants; les bandes de cheminement de Stein am Rhein présentent encore deux défauts de taille: elles ne suivent pas un parcours ininterrompu d'une rue asphaltée à l'autre et ne sont pas reliées entre elles.
La question des revêtements sera traitée en détail dans la version révisée de la brochure «Rues, chemins, places», qui sera publiée l'année prochaine.
Le tableau ci-après donne des indications de qualité des différents revêtements.

Nature du revêtement	Appréciation
Couche bitumineuse	bon
Béton / Ciment	bon
Plaques de pierre synthétique	convient
Revêtement naturel stabilisé	convient
Pavés de béton	convient
Pavés de briques	convient
Pavés de pierres naturelles	
• flammées	convient
• taille brute	ne convient pas
Pierres naturelles	
• flammées	convient
• taille brute	ne convient pas
Gravier / Sable	
• compressé	convient sous réserve
• meuble	ne convient pas
Pavés gazonnés	ne convient pas

Perception – Orientation – Sécurité

(es) C'est sous ce titre que s'est tenu à Leipzig, du 26 au 28 septembre, un colloque du groupe de travail Environnement et circulation, des pédagogues allemands pour malvoyants (instructeurs en locomotion). L'éclairage, les mesures techniques de la luminosité, la psychologie des couleurs, les indications de issues de secours ainsi que l'état du travail de normalisation pour une nouvelle DIN 32975 «Contrastes optiques dans l'espace accessible au public» ont été présentés dans différents contextes et illustrés dans des ateliers de travail. Divers aspects de ce colloque sont brièvement évoqués ci-après.

Perception des contrastes
On appelle contraste la différence de densité de la lumière (luminance) de deux surfaces. Ce rapport est déterminé par le facteur de réflexion d'une surface qui renvoie vers l'œil la lumière.
La quantité de lumière sur la surface n'influe pas sur le contraste, puisque le rapport reste le même. Il en est autrement de la perception. Un contraste nettement visible avec un niveau d'éclairement élevé, ne sera plus perçu si ce niveau est faible.

Dans une école de Stuttgart pour enfants malvoyants, on a procédé à des tests avec des marquages d'escaliers et on a constaté que, dans la cave, où l'escalier était constitué de plaques de céramique sombres et le niveau d'éclairement bas, le marquage n'était pas visible, alors que le même, dans la cage d'escalier très claire, était parfaitement reconnu.

Seuil de contraste
On dénomme ainsi le contraste nécessaire pour distinguer deux surfaces. La sensibilité aux contrastes dépend de la luminance (candelas par m^2). Entre 10^2 cd/m^2 et 10^4 cd/m^2, la perception de la différence est maximale. Avec l'âge, cette perception se modifie; à 60 ans, le seuil de contraste est trois fois plus élevé qu'à 20 ans.

DIN 32975 «Contrastes optiques dans l'espace accessible au public»
Selon le projet de la nouvelle DIN 32975, les informations doivent toujours affecter deux des trois sens suivants: ouie, vue et toucher. Au cœur de la norme, on trouve un barème des priorités permettant de déterminer le contraste, la luminance et la taille nécessaires des indications écrites ou figuratives. Les avertissements doivent ressortir au maximum, les informations servant à la prise de décision, (plan ou plaques des rues) sont en deuxième place et celles qui ont une fonction indicative sont les moins fortes (voir tableau). Ce barème de priorité est controversé en ce qui concerne les indications écrites. Pour une lisibilité optimale, le contraste devrait être toujours aussi fort que possible. Les valeurs de luminance exigées dans la norme prêtent aussi à discussion.

Luminance et éclairement
Selon la SN 150 912-2, les cages d'escalier par exemple doivent avoir un éclairage de 100 lux. Avec le coefficient de luminance, on calcule que pour un marquage de couleur blanche des marches, la luminance est d'env. 20 cd/m^2.

Intensités d'éclairement	**[lux]**
Lumière de jour	
soleil, jusqu'à	100 000
ciel couvert, jusqu'à	20 000
Eclairage intérieur selon la SN 150 912-2	**[lux]**
Couloirs, escaliers	100
Salles d'exposition	300
Postes de travail au bureau	500
Niveau de luminance dans la rue selon la SN 150 907	
Places à forte circulation, trafic mixte, entrées des rues, etc.	4 cd/m^2
Rues de dégagement, rues résidentielles	0.25 cd/m^2

Pour qu'une ligne blanche offre la luminance de 300 cd/m^2, exigée dans la nouvelle DIN 32975, elle devrait être éclairée par env. 1500 lux. Ceci n'est guère réaliste dans l'espace public, mais montre qu'en plus d'un contraste optimal, un bon éclairage des marquages et des informations est absolument indispensable.

Barème de priorités selon DIN 32975 – Projet

Priorité	1	2	3
Fonction	Avertissement	Décision	Direction
Exemple	Sortie de secours	Plan	Itinéraire
Taille des signes par mètre de distance visuelle:			
Images	36 mm	36 mm	18 mm
Lettres	36 mm	18 mm	14 mm
Luminance [cd/m^2]	300 - 500	30 - 300	3 - 30
Contraste	0.83 - 0.99	0.5 - 0.83	0.28 - 0.5

Contraste des couleurs
Outre le contraste de luminance dont on doit toujours tenir compte, car de nombreux malvoyants souffrent de troubles de la perception des couleurs, il convient de veiller à la psychologie des couleurs lorsqu'on les choisit. Le jaune avec le noir est généralement associé à l'idée d'un avertissement, le rouge à celle du danger ou du sauvetage, le bleu évoque indications, numéros de voies et le vert, la sécurité, les issues de secours. La perception part donc d'hypothèses, vérifiées lors de la recherche d'informations. Et ces dernières sont plus rapidement reconnues si l'on prend en considération les expériences faites.

Distribution de la luminance
La répartition de la luminance dans le champs visuel donne des renseignements sur les contrastes et le niveau d'éblouissement. Pour éviter ce dernier, les différences perçues ne devraient pas dépasser le rapport de 1 à 10. Lors du colloque de Leipzig, un appareil de mesure de la luminance a fait l'objet d'une démonstration très intéressante: cet appareil permet en effet de déterminer l'éclairement, l'absence d'éblouissement et les contrastes d'un aménagement. Avec un appareil photographique spécial, on prend quatre photos avec un temps de pose différent, puis les données sont analysées dans un programme informatique; sur l'écran, les photos sont présentées de sorte que des niveaux chromatiques sont attribués aux différents taux d'intensité lumineuse. La luminance des surfaces sera ainsi représentées en couleurs. En actionnant la souris, on obtiendra la luminance correspondant à chaque point. On peut sélectionner deux surfaces et calculer le contraste qui existe entre elles. L'image étant enregistrée, on peut trouver ultérieurement comment un contraste a été determiné. Cet appareil, mis au point par la société Technoteam (Rollei d30 flex) est toutefois cher: environ 6.000 Euros.

Détermination des contrastes
Une manière simple de déterminer, du moins approximativement, le contraste entre deux surfaces sans appareil de mesure de la luminance, a été démontrée dans l'un des ateliers de travail. A l'aide de tables chromatiques, qui spécifient les facteurs de réflexion des différentes couleurs, on peut trouver ces facteurs pour deux surfaces données. On calcule ensuite le contraste au moyen de la formule suivante: $C = r_1 - r_2 / r_1 + r_2$
Toutefois, ce calcul ne s'applique qu'à des surfaces à réflexion diffuse, c'est-à-dire mates. Pour des résultats plus précis, c'est la luminance qu'il convient de mesurer pour définir le contraste.

Issues de secours
L'une des interventions a porté sur les qualités exigées des marquages des issues de secours. Outre les contrastes obligatoires pour les symboles matérialisant ces voies, les normes (allemandes) prescrivent aussi un éclairage spécial. Pour obtenir une luminance suffisante, des symboles auto-éclairants conviennent particulièrement bien. La distance de perception pour ces symboles est, en outre, deux fois plus grande pour ces signes que pour ceux qui sont éclairés autrement (à hauteur de signe égale).
La fumée constitue un autre problème. Dans une pièce sans fumée, les signes d'orientation au-dessus des portes sont placés correctement, parce qu'ils sont visibles au-dessus de la tête des autres personnes, mais en cas d'incendie, la zone sans fumée est au niveau du sol. La signalisation doit donc être double, afin que dans les deux cas, les issues de secours soient reconnaissables. Selon le principe qu'il faudrait toucher deux de nos sens, ces voies de secours devraient être signalées par un moyen acoustique ou tactile.
Mais, à ce jour, aucun système, ni expérimentation dans ce sens ne sont connus.

Systeme de guidage dans la gare principale de Leipzig, contrastes tactiles et visuels

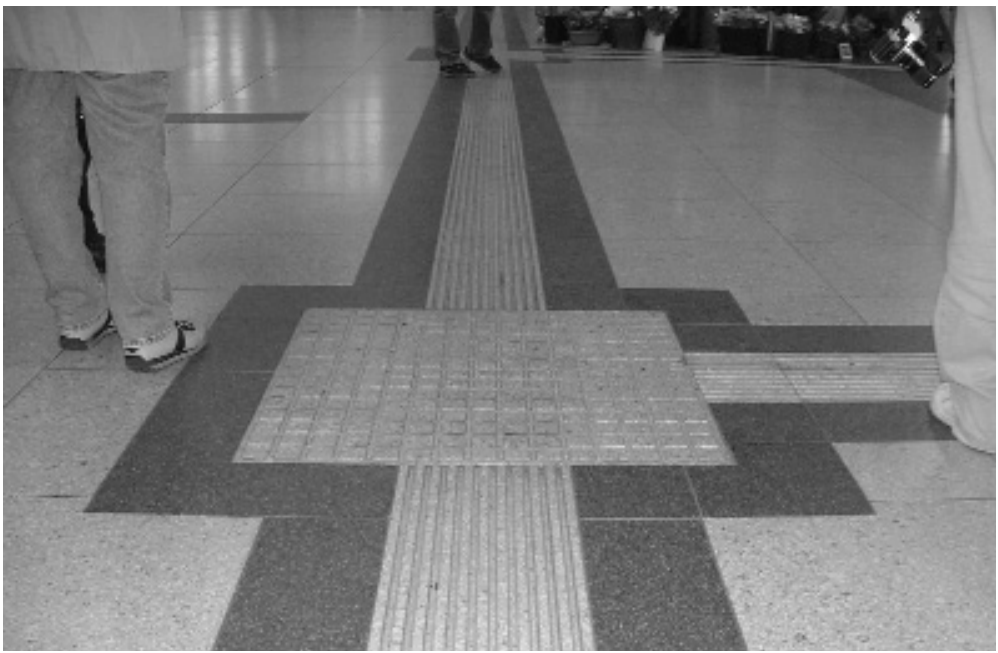

Ascenseurs

Le Peoplemover, un remarquable «pont d'une nouvelle génération»

Trajet confortable

Une «solution économique et utilisant peu de place, pour remplacer passages souterrains et passerelles» a été inaugurée en Souabe. Sous le nom de «Peoplemover», cette installation a déjà effectué 150.000 traversées durant ses neuf premiers mois de fonctionnement. Visible de loin, cette construction remarquable à l'allure de portail, est constituée de deux cages d'ascenseur semblables, reliées au sommet par un système porteur horizontal.

Le trajet commence comme dans un ascenseur habituel. Mais lorsque la cabine atteint une certaine hauteur, son déplacement passe du plan vertical au plan horizontal, en douceur et sans interruption, et ceci, grâce à une glissière de guidage spéciale et une technique de pilotage de pointe. Sous la cabine qui se déplace maintenant comme un téléphérique, on devine la circulation trépidante de la route nationale 312. Parvenue à l'autre bout du pont, la cabine glisse dans sa cage pour atteindre le sol quelques secondes plus tard. Le trajet au-dessus de la route à quatre voies ne dure que 30 secondes. Avec une capacité de transport de huit personnes à la fois, le fabricant indique une capacité horaire de 700 personnes (compte tenu d'un total de 15 minutes de temps d'attente, d'entrée et de sortie).

La surface nécessaire n'est que de 6 m^2 par cage. La cabine est assez spacieuse pour transporter des personnes devant traverser avec un vélo, un scooter, un fauteuil roulant, un chariot pour les courses ou une voiture d'enfant. Hauteur et portée de ce pont sont modulables et peuvent être adaptées aux conditions locales, les seules limites étant posées par les règles de la statique. Le degré de préfabrication est très élevé, ce qui permet un montage en huit heures. Les travaux gênants pour la circulation sont ainsi réduits à un minimuum et, au bout de trois jours, le système est prêt à fonctionner.

Schmid Masch. GmbH & Co. KG
D-72820 Sonnenbühl
0049 7128 9240
www.schmid-peoplemover.de

Le petit dictateur

Le DHM 300 est un ascenseur relativement nouveau pour utilisation domestique. Son nom complet est «Dictator Home Model 300». Avec une charge utile de 300 kg seulement, il s'agit d'un «petit dictateur» qui peut être soit intégré dans une gaine existante, soit réalisé avec la gaine spéciale «Dictator» auto-portante. Conçu pour quatre personnes, il transporte une charge de 300 kg sur 10,5 m à une vitesse de 0,15-0,20 m par seconde. Comme c'est le cas de tous ses concurrents, la cabine du DHM 300 n'est pas aux normes pour transporter un fauteuil roulant car, avec 90 cm de large sur 120 cm de long, il lui manque 20 cm sur les deux dimensions. On nous a cependant assuré qu'on pourrait proposer une cabine accessible pour un fauteuil de 140 cm de long (au détriment de la largeur).

La place nécessaire peu importante constitue un avantage en cas d'installation ultérieure: pour la version standard, une surface de 1,09 m x 1,485 m est suffisante.

Portimex 8112 Otelfingen
01 845 05 69

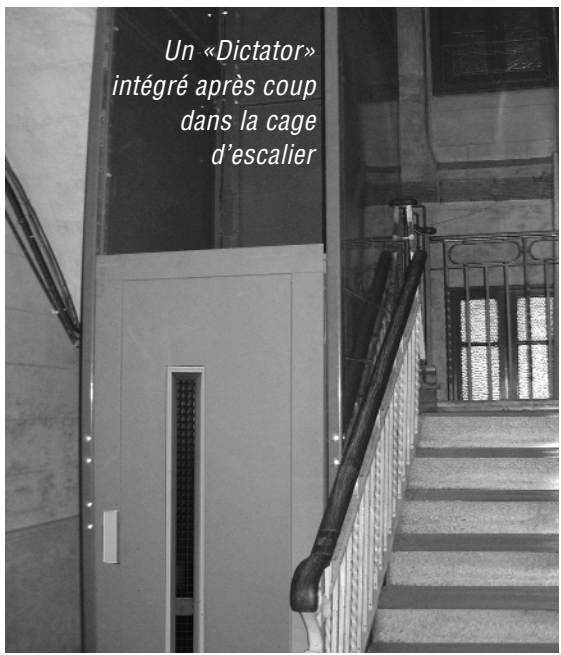

Un «Dictator» intégré après coup dans la cage d'escalier

Salle de bain

Portes de verre pour douches à fleur de sol

C'est souvent le porte-monnaie qui décide si l'on choisira un rideau souple ou une paroi rigide. Si l'on se décide pour la variante la plus onéreuse, il ne faut pas oublier que l'entrée de la douche doit avoir 80 cm de large pour être accessible à un fauteuil roulant et qu'aucun seuil ne doit gêner le passage. La société Reichel propose des portes qui répondent à ces deux exigences.

Porte battante avec WLS

Les parois de séparation de Reichel existent en verre ou en plastique, pour des receveurs de douche carrés, semicirculaires ou disposés en angle, et avec des portes battantes, coulissantes, va-et-vient ou en accordéon.

Ces gammes de portes se distinguent par différents systèmes d'étanchéité. Elles peuvent être par exemple équipées du système breveté Waterstop Liftsystem (WLS). L'étanchéification variable dans le sol, liée à un dispositif (8 mm) de levage et d'abaissement, permet un maniement facile des portes. Dans la version SMw, les battants de portes sont équipés de sortes de rigoles qui, lorsque la porte est ouverte, recueillent l'eau glissant le long de la paroi vitrée et la conduisent au receveur de la douche. La garniture verticale d'étanchéité contre les éclaboussures est optimisée par des tiges magnétiques d'aluminium.

Badewell AG www.badewell.ch
6210 Sursee 041 925 00 00

Etanchéité grâce à un plastique liquide

L'étanchéité parfaite de l'écoulement et des autres surfaces de raccordement est un élément important dans les douches à fleur de sol, surtout lorsqu'elles sont construites de manière conventionnelle avec des plaques de céramique. Dans de précédents bulletins, nous avons présenté divers systèmes complets, avec carrelage, disponibles dans le commerce, et qui permettent de résoudre ce problème. Mais il y a encore des maîtres d'œuvre qui ne se montrent guère enthousiastes pour ces systèmes.
La société Scherrer, connue depuis des années pour ses receveurs de plomb permettant d'étanchéifier les douches, a adopté dans son assortiment un produit de la maison Dykerhoff, un grand nom de la chimie du bâtiment.

Il s'agit de «feuilles liquides» de PU (polyuréthane) FKprène, passée en deux fois sur le sous-œuvre soigneusement aplati. Colle spéciale et carreaux peuvent être ensuite appliqués sur la couche durcie de PU.

Jakob Scherrer Söhne AG
8027 Zurich 01 208 90 40

Granulés de pierre pour sols et murs

En principe et en réalité, une douche praticable en fauteuil roulant peut avoir un sol doté d'un écoulement avec une pente de 1 - 2%. L'essentiel est que le revêtement soit parfaitement étanche et que toute la quantité d'eau parvienne au siphon. Nous connaissons de telles constructions, réalisées soit en carreaux de céramique, soit en bitume, soit en feuilles de PVC. «Bodarto» est un nouveau revêtement minéral pour parois et sols à l'intérieur des bâtiments. Les granulés de pierre naturelle sont teints avec un pigment qui ne passe pas à la lumière, ne jaunit pas et résiste aux rayons UV. Après traitement avec le «Bodarto-Finish», la surface est vitrifiée et par conséquent insensible aux éclaboussures. Les qualités de Bodarto le rendent parfaitement adapté dans une salle d'eau ainsi que dans la construction d'une douche. Sur un support de ciment ou de gypse (anhydrite), on pose 4 à 5 mm de granulés, ou 1,5 à 2 mm sur les cloisons légères ou sur le crépi de base, sans jointure jusqu'à 32 m^2. La gamme de couleurs très étendue permet toutes les fantaisies de décoration.

Muri + Partner AG www.bodarto.ch
8805 Richterswil 043 888 10 80

Douche Bodarto en granulés de pierre

Douches «carrossables» en matière synthétique

La société Atlantis System GmbH, de Brühl en Rhénanie, s'est spécialisée dans la fabrication de receveurs de douche extraplats pour pose à fleur de sol. Lors de la mise au point de tous les modèles, priorité a été donnée à l'accessibilité en fauteuil roulant et à la facilité de montage.
Les modèles BFD, en acryl teint dans la masse, de 5 mm d'épaisseur, sont livrés en unités complètes avec élément porteur en mousse durcie, bordure d'étanchéité sur tout le périmètre et siphon intégré.

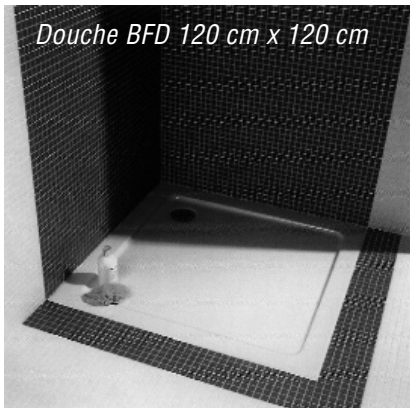
Douche BFD 120 cm x 120 cm

Le matériau de la bordure d'étanchéité (12 cm de large) s'assemble aisément avec la plupart des feuilles liquides et colles de carrelage couramment utilisées. Selon les modèles, cette bordure du receveur a une largeur de 5 - 12 cm; légèrement biseautée vers l'intérieur, elle a une retombée en pente douce de 12 mm, ce qui est à peine perceptible par une personne en fauteuil roulant.
En option, sont offerts des revêtements antidérapants: dans la zone centrale de la douche l'adhérence peut être améliorée par des carreaux «Antislip» et, avec «Progrip», c'est la totalité de la superficie qui est dépolie, permettant ainsi une meilleure qualité anti-glisse pour l'utilisateur et la personne qui l'accompagne.
La profondeur d'installation des 10 modèles (de la taille de 80 cm x 80 cm jusqu'à 120 cm x 120 cm, de la variante à cinq côtés à la construction en angle), ne dépasse pas 50 mm, y compris bien entendu l'élément porteur. Tout ceci facilite naturellement une installation ultérieure. Mais l'essentiel, c'est qu'il est inutile de réfléchir à la pente du carrelage, au découpage des plaques ou à des mesures spéciales d'étanchéisation.

Atlantis System GmbH
D-50321 Brühl 00492232 945 790

Suspend la baignoire au mur ...

… je veux maintenant me doucher! C'est ce qu'on pourrait entendre dans une maison équipée d'un «Dubamat» dans la salle d'eau. Douche ou bain? C'est aussi la question à laquelle il faut répondre durant la phase des projets, lorsqu'il n'y a pas assez de place pour un récepteur de douche et une baignoire. Mais également dans le cadre de travaux d'adaptation individuels, l'incertitude règne: faut-il renoncer à la baignoire en faveur d'une douche (praticable en fauteuil roulant)?

Dans le cas de certaines maladies, il est par exemple nécessaire de pouvoir prendre chez soi des bains de soin, ordonnés par le médecin. On peut donc presque parler de miracle quand, sur une surface de 93 cm x 170 cm, on dispose et d'une douche et d'une baignoire! Tandis que l'on se lave, ou se détend, dans une baignoire de profondeur normale (dimensions intérieures 55 cm x 150 cm, double paroi isolée!), les roulettes dont elle est pourvue se trouvent sur le bord du receveur de douche (en acryl pour éléments sanitaires).
En appuyant sur un interrupteur, un moteur électrique placé derrière la paroi latérale se déclenche. Dès que la baignoire a atteint sa position verticale – il vaut mieux laisser s'écouler auparavant dans la douche l'eau du bain qui reste – le receveur de la douche est accessible; avec 90 cm x 120 cm, il offre une liberté de mouvement relativement grande.
L'accessibilité en fauteuil roulant n'est possible que si le système est installé à une certaine profondeur. Une mesure supplémentaire consiste à adapter une grille stable car, dans le meilleur des cas, le receveur de douche a une profondeur de 13 cm (standard 18 cm). Pour les personnes en fauteuil roulant, des portes coulissantes assez larges sont également livrées et séparent le Dubamat du reste de la pièce. Sur demande, un siège rabattable peut être installé dans la cabine.

Dubamat GmbH www.dubamat.ch
6285 Hitzkirch 041 917 21 74

Dubamat: Receveur de douche & baignoire sur commande

Terrasses

Gouttière plate en acier galvanisé

Bauder H 50

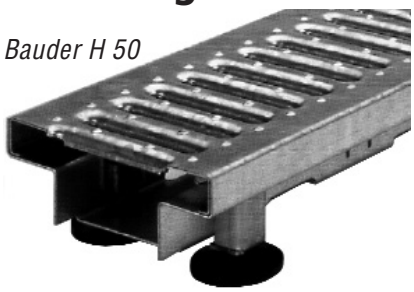

Le fabricant de gouttières Bauder, bien connu en tant que spécialiste de systèmes pour toits en pente, plats ou en jardin, propose la gouttière de drainage H 50; il s'agit d'un élément de base de 100 x 15 x 5 cm (long./ larg./ haut.) avec sa grille passerelle, qui peut être utilisée comme simple gouttière, sans rehausse. Mais cet élément de base se transforme en caniveau d'écoulement ajustable avec précision, même sur un fond inégal, s'il est assorti d'un dispositif de rehausse 60/90, comportant quatre pieds que l'on peut monter à intervalles de 10 cm au corps de la gouttière et qui sont réglables en continu, Il n'est pas nécessaire d'ajouter un treillis métallique contre le sable, les bonnets terminaux facilement introduits empêchent les gravillons, feuilles etc… de pénétrer.
Dans les zones accessibles, le H 50 peut être installé là où il faut évacuer les eaux de surface ou d'infiltration, rapidement et vers l'écoulement. Cette gouttière convient donc parfaitement pour le drainage des toits plats (terrasses), des balcons et des loggias. La profondeur nécessaire à leur construction étant faible (50 mm), on peut aussi envisager leur emploi dans les douches.

Paul Bauder AG *www.bauder.de*
6343 Rotkreuz *041 798 00 10*

Isolation thermique sous vide – extramince

Les toits plats accessibles situés au-dessus de pièces habitées doivent avoir une isolation thermique suffisante, ce qui entraîne souvent d'importantes différences de niveau entre l'intérieur et l'extérieur. Il s'ensuit des seuils de porte si élevés qu'ils constituent une barrière infranchissable pour les personnes en fauteuil roulant (parfois aussi pour les handicapés de la marche).
On peut naturellement y remédier au stade de la conception du gros œuvre, mais la saillie correspondante dans le plafond des pièces sous-jacentes n'est guère souhaitable! La solution consisterait à garder le niveau thermique exigé au moyen d'un système isolant moins épais.

L'action de la plaque isolante sous vide est fondée sur une technique jusqu'à présent appliquée pour la construction d'appareils frigorifiques: le matériau essentiel, une poudre minérale, très microporeuse (par ex. acide silicique pyrogène), est soudée dans une feuille d'aluminium étanche à l'intérieur d'une chambre sous vide. Cette couche a une conductibilité thermique plus faible (coefficient de 5 à 10) que les isolants habituels et le système d'isolation par vacucomp en sera d'autant moins épais.
Les raccords au bord des toits et les infiltrations devront être isolés avec un matériel classique. Un supplément de 25% est prélevé sur les formats spéciaux.

ZZ Wancor *www.zzwancor.ch*
8105 Regensdorf *01 871 32 32*

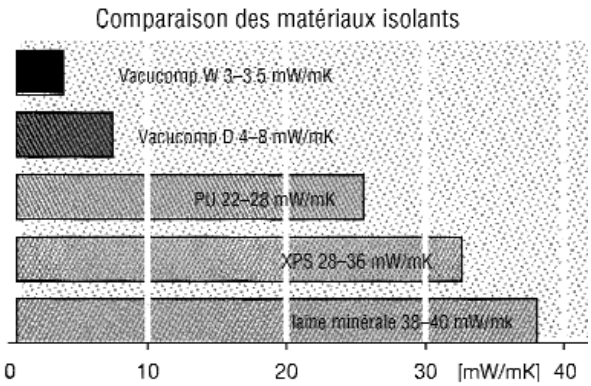

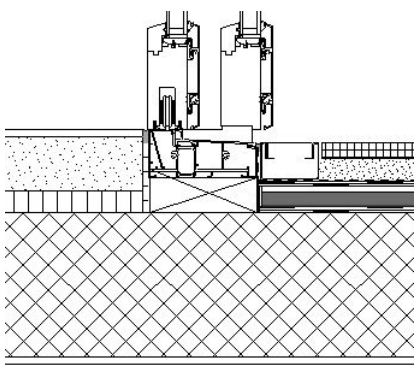

avec vacucomp

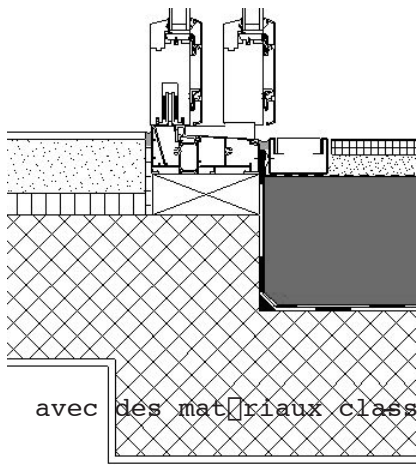

avec des matériaux classi

Pourquoi voulez-vous aller dans CE restaurant?

par Thea Mauchle

Une question stupide, n'est-ce pas? Vous avez faim et voulez manger; vous êtes fatigué(e) et désirez boire un café; vous devez aller aux toilettes; vous voudriez lire le journal; vous ne voulez pas rester seul(e) à la maison; après une réunion, vous souhaitez prolonger le plaisir d'être ensemble; vous attendez le train; vous avez une fête de famille, un repas d'affaires, un rendez-vous, un repas d'enterrement, c'est la confirmation de votre filleul, votre collègue de travail donne une soirée d'adieu … Les raisons ne manquent pas pour vouloir entrer dans un café ou un restaurant!

A-t-on jamais essayé de vous empêcher d'entrer dans un restaurant, un bar, une auberge etc…? Vous a-t-on jamais dit: «Nous regrettons, mais nous ne pouvons vous servir ici!»? En Afrique du Sud, cela a été pratique courante durant des décennies à l'encontre des gens de couleur. Après l'abolition de l'apartheid, ce fut interdit. A nous, utilisateurs de fauteuil roulant, on ne le dit naturellement pas de manière aussi directe. Et pourtant, un seuil ou un escalier devant l'entrée signifie exactement la même chose: nous regrettons, mais vous ne pouvez entrer ici!

Est-ce que vous aussi, vous préférez renoncer à une soirée conviviale et rentrer à la maison? Mais nous, nous devons souvent renoncer à la compagnie de bons copains, parce qu'il est trop compliqué d'aller au restaurant: il n'est pas très drôle de devoir téléphoner à l'avance, ni de se faire porter par d'autres personnes pour monter un escalier et souvent, on n'a guère envie de rester des heures sans pouvoir aller aux toilettes. L'accessibilité des restaurants serait un véritable facteur d'intégration durable, qui aurait bien plus d'impact qu'un quelconque programme spécial.

La plupart des restaurants, cafés, snacks, cafétérias, sont malheureusement tabous pour nous; cela nous irrite profondément, car cette exclusion est une véritable discrimination, ce que la Constitution fédérale interdit. Mais les propriétaires des restaurants ne réalisent tout simplement pas que leur façon d'agir est «discriminatoire» lorsque l'aménagement de leur établissement ne permet pas aux personnes astreintes au fauteuil roulant d'y pénétrer. Ils affirment que supprimer les obstacles leur coûterait beaucoup trop cher et, avant d'élargir la porte de la cabine de WC de 5 cm, ils préféreront renouveler moquette, éclairage, climatisation et meubles.

Il y a naturellement des raisons qui peuvent s'opposer à une adaptation complète et immédiate; d'autre part, le droit suisse prévoit le principe de proportionnalité. Nous n'exigeons pas, par exemple, qu'un petit bistrot de quartier abaisse son sol et transfère au rez-de-chaussée ses installations sanitaires. Toutefois, bien souvent, on pourrait appliquer de manière simple et à peu de frais, des mesures d'adaptation qui nous sont indispensables. Il suffira peut-être d'une rampe, d'un seuil chanfreiné ou de l'élargissement minime de la porte des WC, pour que nous aussi, les utilisateurs de fauteuil roulant, nous puissions profiter des restaurants. C'est pourquoi nous exigeons des établissements qu'ils fassent au moins ce qui est économiquement supportable pour eux. Notre objectif n'est certainement pas de les ruiner à cause d'une disposition légale, mais nous voulons pouvoir fréquenter – comme tout le monde – la plupart des nombreux restaurants.

Voulons-nous effectivement entrer dans TOUS les restaurants? C'est une question théorique à laquelle nous répondrons «Oui, en principe bien sûr …». Mais nous sommes prêts à coopérer, à discuter et pouvons proposer dans chaque canton les services de consultation nécessaires. Nous ne voulons plus devoir nous justifier lorsque nous souhaitons entrer dans tel ou tel café, mais nous posons la question inverse: **pourquoi ne voulez-vous pas nous laisser entrer dans CE restaurant?**

Thea Mauchle, enseignante dans une école professionnelle, est membre du Conseil constitutionnel de Zurich

Services de consultation cantonaux

Etat: Octobre 2002
modifications imprimées
en caractères rouges

Argovie / Soleure: Beratungsstelle für behindertengerechtes Bauen der Kantone Aargau und Solothurn
Froburgstr. 4, Postfach, 4601 Olten
Tél. 062 206 88 50 (Werner Studer)
werner.studer@procap.ch

Appenzell: cf. St. Gall

Bâle-Ville: Fachberatung für hindernisfreies Bauen von Pro Infirmis Basel-Stadt
Bachlettenstr. 12, 4054 Basel
Tél. 061 225 98 60 (Eric Bertels)
eric.bertels@proinfirmis.ch

Bâle-Campagne: Procap Baselland Bauberatung, Oberemattstr. 21
4133 Pratteln
Tél. 061 821 04 81 (Irene Hupfer)
procap-bl@bluewin.ch

Berne: ABSF-Beratungsstelle für Bauen für Behinderte, Merzenacker 21
3006 Bern, Tél. 031 941 37 07
(Anton Herrmann) hecho@access.ch

Fribourg: Commission Fribourgeoise des Barrières Architecturales (CFBA)
rte. de Moncor 14, 1752 Villars-s.-Glâne
Tél. 026 401 02 20, info@sh-fr.ch

Genève: Association H.A.U.
Handicapés Architecture Urbanisme
Boulevard Helvétique 27, 1207 Genève
Tél. 022 737 08 08 (Thomas Nadas)
hau@hau-ge.ch (à partir du 1er jan. 2003)

Glaris: Glarner Fachstelle behindertengerechtes Bauen, Schweizerhofstr. 10
Postfach 306, 8750 Glarus
Tél. 055 640 23 28 et 079 655 07 89
(Ernst Adler) behinbau@bluewin.ch

Grisons: Pro Infirmis, Beratungsstelle für behindertengerechtes Bauen
Engadinstr. 2, 7000 Chur
Tél. 081 257 11 11 et 081 250 25 87
(R. Brazerol) roman.brazerol@proinfirmis.ch

Grisons: Engadine & vallées sud
Pro Infirmis, Bauberatung
Via dal Bagn 16, 7500 St. Moritz
Tél. 079 682 13 53 (Christian Mosberger)
christianmosberger@bluewin.ch

Jura: Pro Infirmis, 12 rue des Moulins
c.p. 799, 2800 Delémont 1
Tél. 032 421 98 50 (Philippe Rebetez)
philippe.rebetez@proinfirmis.ch

Principauté Liechtenstein:
Liechtensteiner Behindertenverband
Landstr. 121, Postfach 446
FL-9495 Triesen, Tél. 00423 390 05 15
(Werner Hermle) lbv@supra.net

Lucerne: Beratungsstelle für behindertengerechtes Bauen
Rodteggstr. 3, 6005 Luzern
Tél. 041 360 79 88 (Josef Odermatt)
bauberatung.behinderte@bluewin.ch

Neuchâtel: Pro Infirmis, Service de conseil en construction adaptée
Rue de la Maladière 35, 2007 Neuchâtel 7
Tél. 032 722 59 60 (Jean-Marie Vogt)
jean-marie.vogt@proinfirmis.ch

Ob- et Nidwald: Beratungsstelle für behindertengerechtes Bauen
Seerosenstr. 16, 6362 Stansstad
Tél. 041 610 71 70 (Peter Joller)
peter.joller@bluewin.ch

Schaffhouse / Thurgovie:
Pro Infirmis, Beratungsstelle für behindertengerechtes Bauen
Trüttlikon 15, 8524 Uesslingen-Buch
Tél. 052 746 10 43 (Christoph Ammann)

Schwyz: Procap March-Höfe, Geschäftsstelle, Churerstr. 21, 8808 Pfäffikon
Tél. 01 687 58 69 und 079 358 19 46
(Hans Weber) hans.weber_co@bluewin.ch

Soleure: cf. Argovie

St. Gall: Procap St.Gallen-Appenzell
Beratungsstelle für behindertenger. Bauen
Marktplatz 24, 9000 St. Gallen
Tél. 071 222 44 33 (Markus Alder / Jürg Ineichen / Rolf Giezendanner)
procap-sg-app@bluewin.ch

Tessin: FTIA, Via Berta 28
c.p. 834, 6512 Giubiasco
Tél. 091 857 80 80
(Luca Bertoni)
luca.bertoni@ftia.ch

Thurgovie: cf. Schaffhouse

Valais: Procap-section valais romand
Bureau conseil pour la construction adaptée aux handicapés, St-Hubert 1
case postale 109, 1951 Sion
Tél. 027 323 26 20 et 079 637 64 10
(Claude-Alain Kittel)
asibc@tvs2net.ch

Procap Oberwallis, Beratungsstelle für behindertengerechtes Bauen
Englisch-Gruss-Str. 6
Postfach 365, 3900 Brig
Tél. 027 921 23 78 et 076 498 19 77
(Rudolf Wenger)
info@procapoberwallis.ch

Vaud: AVACAH
Association vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés
Rte de la Bruyère 3, 1315 La Sarraz
Tél. 021 866 62 46
(Jean-Michel Péclard)
www.avacah.ch, avacah@worldcom.ch

Zoug: Beratungsstelle für behinderten- und betagtengerechtes Bauen
Baarerstr. 43, 6300 Zug
Tél. 041 711 19 14 (Andreas Brunnschweiler)
bru@brunnschweilerheer.ch

Zurich: Behindertenkonferenz Kanton Zürich BKZ, Bauberatung
Neugasse 136, 8005 Zürich
Tél. 01 278 99 19
(Regina Walthert / Angelo Clerici)
www.bkz.ch, bauberatung@bkz.ch
Nouvelle adresse à partir du 1er janvier 2003:
Kernstr. 57, 8004 Zürich

Zurich: Hochbauamt Kanton Zürich
Beratungsstelle für behindertengerechtes Bauen (Stabsabteilung)
Walchestr. 15, 8090 Zürich
Sekretariat, Tél. 043 259 29 56
hba.stab@bd.zh.ch